



Bulletin Officiel

N° 4886 Mercredi 01 Juillet 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARTES	2
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI -	2

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT – BH -	3-7
----------------------------	-----

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE ALKARAKA -AGO-	8-11
-----------------------	------

COURBE DES TAUX

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- FCP SAFA

AVIS DES SOCIETES

Paiement de dividendes

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ARTES réuni le 27 juin 2015 a décidé de distribuer un dividende de 0.450 Dinars par action dont la mise en paiement sera effectuée à partir du 10 Juillet 2015.

2014 - AS - 2792

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**, tenue le 16 Juin 2015 a fixé les dividendes de l'exercice 2014 à **DTU 0,700** par action s'appliquant pour 20 001 529 actions soit 14% du nominal.

Ces dividendes seront mis en paiement à **compter du Vendredi 03 Juillet 2015 en franchise de retenue à la source.**

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

2015 - AS - 2793

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 de l'émetteur, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 18 février 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 80 000 000 DT pour le porter de 90 000 000 DT à 170 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 50 000 000 DT et ce par l'émission de 10 000 000 nouvelles actions émises de cinq (5) dinars de nominal chacune majoré d'une prime d'émission de six (6) dinars, soit à un prix d'émission de onze (11) dinars l'action à libérer intégralement à la souscription. Ces actions seront souscrites selon la parité de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) actions anciennes.

L'AGE a aussi autorisé dans sa 1^{ère} résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 30 000 000 DT et ce par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1^{ère} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 80 000 000 DT répartis comme suit :

- 50 000 000 DT par souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles
- 30 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 000 000 actions nouvelles gratuites

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 50 000 000 DT par la création de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de six (6) dinars, soit à un prix d'émission de onze (11) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) anciennes et ce du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus**^(*).

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **21/09/2015 au 25/09/2015 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 11 DT représentant le prix d'émission. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700431012 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence internationale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*): Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant dans la note d'opération.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2015 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la BANQUE DE L'HABITAT et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 18 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 30 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 18 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **27/07/2015**.

Jouissance des nouvelles actions

Les actions gratuites (6 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (10 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2015**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la BANQUE DE L'HABITAT dans le cadre des recommandations de la mission du full audit engagée par l'Etat en tant qu'actionnaire dans le cadre de la restructuration des trois banques publiques. L'augmentation de capital social permettra à la BH:

- Une reconstitution de ses fonds propres;
- Une remise à niveau de ses ratios prudentiels; et
- Un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités

- Suite -

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la banque, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 18 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la BANQUE DE L'HABITAT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **27/07/2015**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **27/07/2015**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir de **27/07/2015**.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900927**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900919**» durant la période de souscription préférentielle soit du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900901**» à partir du **27/07/2015**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-909, du document de référence «BH 2015/2» enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2015.

La note d'opération et le document de référence sont est mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST- Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS – Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2015 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 juillet 2015 et le 31 août 2015.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

بنك البركة تونس

مقرها الاجتماعي: 88 ، شارع الهادي شاكر 1002 تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 13 ماي 2015 ينشر بنك البركة تونس مايلي :

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى:

إن الجمعية العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة، المتعلق بنشاط البنك والحالة المالية لسنة 2014، وبعد النظر في الموازنة وقائمة النتائج، وبقية الحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2014 ، وبعد الاستماع إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات حول حسابات 2014، تصادق على الموازنة وقوائم النتائج، وتبرئ نتيجة لذلك، ذمة كافة أعضاء مجلس الإدارة، إبراء تاما وبدون تحفظ بالنسبة للسنة المالية المذكورة.
تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية:

تصادق الجمعية العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبا الحسابات، والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 29 من القانون عدد 2001/65 المؤرخ في 10 جويلية 2001 والمتعلق بمؤسسات القرض والفصول 200 وما بعده و475 من مجلة الشركات التجارية .
تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة:

نظرت الجمعية العامة العادية في تقرير الهيئة الشرعية للبنك، الذي تفضل بتوجيهه إلى المساهمين، رئيسها سماحة الشيخ محمد المختار السلامي، حول نشاط البنك خلال سنة 2014، وهي تتوجه بعبارات الشكر والتقدير لجميع أعضاء الهيئة لما يقومون به من أجل إنارة سبيل العاملين بالبنك.

و تسجل الجمعية بكل ارتياح تطابق أعمال البنك لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.
تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- Suite -

اللائحة الرابعة :

عملا بأحكام المادة 52 (جديدة) من النظام الأساسي لبنك البركة تونس قررت الجمعية العامة العادية، بناء على اقتراح مجلس الإدارة، توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2014 والأرباح المرحلة والبالغتين على التوالي 10139448 دينار تونسي و2217026 دينار تونسي أي ما مجموعه 12356474 دينار تونسي على النحو التالي:

* أرباح للتوزيع على المساهمين (1)	: 6600000 د.ت
* الصندوق الإجتماعي	: 277030 د.ت
* مخصصات الخدمات الإجتماعية	: 750000 د.ت
* احتياطي لإعادة الإستثمار	: 4700000 د.ت
* أرباح مرحلة	: 29444 د.ت

(1) تتكون الأرباح التي ستوزع على المساهمين من قسمين:

- حصة من الأرباح المحققة في سنة 2014 بقيمة 4 382 974 د.ت
- الأرباح المرحلة في سنة 2013 التي تنتمي إلى الأموال الذاتية غير الخاضعة للضريبة والتي تبلغ 2 217 026 د.ت

وتفوض الجمعية العامة لمجلس الإدارة تحديد تاريخ توزيع الأرباح على المساهمين.
تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- Suite -

II الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

Bilan après répartition du résultat

(Montant en KTND)	31/12/2013 après répartition du résultat en USD	31/12/2013 après répartition du résultat	31/12/2014 après répartition du résultat
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	68 971	113 202	14 021
Créances sur les établissements bancaires et financiers	168 429	276 442	352 013
Créances sur la clientèle	274 440	450 438	625 341
Portefeuille-titres commercial	216 702	355 673	339 880
Portefeuille d'investissement	15 129	24 831	26 946
Valeurs immobilisées	10 778	17 690	25 070
Autres actifs	5 499	9 026	8 564
TOTAL ACTIFS	759 948	1 247 302	1 391 835
PASSIFS			
Banque centrale et CCP	17	29	1 251
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	101 591	166 741	160 230
Dépôts et avoirs de la clientèle	481 254	789 883	916 525
Emprunts et ressources spéciales	75 105	123 270	139 803
Dépôt ABG	75 082	123 232	139 765
Autres Ressources	23	38	38
Autres passifs	9 032	14 822	18 504
TOTAL PASSIFS	666 999	1 094 745	1 236 313
CAPITAUX PROPRES			
Capital	50 000	82 065	120 000
Réserves	40 978	67 257	35 492
Résultats Reportés	1 971	3 235	30
Résultat de la période	0	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	92 949	152 557	155 522
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	759 948	1 247 302	1 391 835

- Suite -

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبة 2014

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté/ Effet modification comptable	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014	120 000	12 000	5 689	4 723	7 354	2 218	10 139	162 122
<i>Affectation du résultat 2014</i>								
Dividendes distribuées						-2 218	-4 382	-6 600
Dons pour œuvres fonds social			750				-750	0
Autres réserves					4 700		-4 700	0
Fonds social				277			-277	0
Résultats reporté						30	-30	
Solde au 31/12/2014 après affectation résultat	120 000	12 000	6 439	5 000	12 054	30	0	155 522

A V I S

COURBE DES TAUX DU 01 JUILLET 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,914%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,936%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,946%	999,904
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,957%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,979%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,001%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,028%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,044%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,062%	1 000,973
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,066%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,087%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,136%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,321%	935,689
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,417%	997,374
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,746%	1 018,688
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,038%		982,668
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	981,042
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	813,650
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	977,090
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	967,092
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	959,062
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		968,140
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 020,922
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,960
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,510

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,669	155,683		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,836	104,846		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,761	13,762		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,991	100,995		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,417	1,418		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,070	38,074		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,698	51,702		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,760	163,162		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	584,611	585,233		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	122,782	123,326		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	132,660	133,148		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	127,114	127,393		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	116,824	117,257		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,679	104,014		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	143,385	143,220		
16	FCP VALEURS AL KAOETHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,969	94,084		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,627	102,865		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	118,035	118,274		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,974	117,268		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,327	86,551		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,343	106,426		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	96,871	96,987		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 489,342	1 491,794		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 433,831	2 443,905		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	115,008	114,861		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,763	110,477		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	137,171	137,911		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	141,681	141,850		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,420	16,489		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 288,782	5 299,160		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 139,317	5 150,046		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,406	2,432		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,093	2,109		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,113	1,120		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,023	1,023		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,029	1,027		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,035	1,034		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,384	106,396
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	102,022	102,034
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,827	103,845
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,425	100,437
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,868	101,881
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,316	105,326
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,270	102,289
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,861	100,871
47	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,297	103,307
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,224	100,234
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,304	102,314
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,628	101,638
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,606	104,614
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,467	103,480
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,833	101,842
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,733	100,744
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,925	102,936
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,649	100,671
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,974	101,986
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,162	103,171
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,610	100,622
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,430	101,448
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,217	103,226
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,634	100,644

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,363	10,364
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,477	101,489
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,727	101,740
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,186	101,197
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,620	99,729
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,842	63,832
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	150,942	151,587
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 539,424	1 541,339
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,661	112,770
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,299	112,470
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	91,329	91,692
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,249	17,245
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	283,784	284,168
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,556	31,708
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 419,087	2 426,240
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,092	73,179
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,481	55,589
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,622	96,726
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,680	103,852
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,623	90,790
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,249	11,251
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,426	12,432
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,973	15,985
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,156	15,272
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,596	13,622
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,942	11,950
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,681	10,682
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,592	10,591
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	135,685	135,889
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,799	130,042
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,285	10,308
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	103,508	103,839
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,462	20,544
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	82,340	82,333
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	86,804	86,819
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	96,111	96,167
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,920	99,195
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,432	106,656
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	103,391	103,203
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	142,739	142,190
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,064	10,142
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	119,024	119,895
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,479	118,526
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,872	106,219
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	104,963	105,826
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	188,408	188,850
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	172,174	172,421
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,254	148,559
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 738,461	13 716,357
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	20,777	20,682
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,466	139,768
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,282	104,725
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	118,553	118,617
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 755,299	8 755,676
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,972	9,012
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	100,141	100,993
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	1000,000	1000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	105,488	105,753
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,087	9,152
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	101,149	99,387

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

FCP SAFA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT , nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP SAFA arrêtés au 31 décembre 2014, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de **522 104** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir des sommes distribuables négatives de **992** dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **513 598** dinars, pour **4 906** parts, aboutissant à une valeur liquidative par action de **104,688** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP SAFA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que de la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP SAFA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au cours de l'exercice 2014, la composition de l'actif du FCP SAFA n'a pas respecté de manière permanente le taux de 80% d'emploi des actifs en valeurs mobilières préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.

- Au cours de l'exercice 2014, la composition de l'actif du FCP SAFA n'a pas respecté de manière permanente le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasi-liquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.
- Au cours de l'exercice 2014, la composition de l'actif de FCP SAFA n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 10% d'emploi des actifs en des titres émis par un même émetteur prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.
- Jusqu'à la date d'émission de notre rapport le fonds ne s'est pas conformé aux recommandations du comité de conformité pour l'exercice 2013. Par ailleurs, le fonds n'a pas fourni le certificat de conformité aux règles admises par le comité de conformité pour l'exercice 2014. Il est à signaler, qu'à compter de Novembre 2014, le fonds a modifié ses orientations de placement sur décision du Conseil d'Administration de sa société de gestion réuni en date du 7 novembre 2014. Une demande a été déposée au CMF dans ce sens en date du 10 novembre 2014. Le dossier est en cours d'instruction chez le CMF.
- La note explicative CH1 « Charges de gestion des placements », prévoit que la rémunération annuelle du dépositaire de FCP SAFA soit de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année qui commence à courir à partir du 01/06/2013. Toutefois, un complément de frais du dépositaire n'a pas été enregistré au titre de 2013 pour un montant de 748 DT TTC. Cette situation a été régularisée en 2014 par la majoration des frais d'un équivalent montant.

Nous notons que l'effet de cette opération s'est traduit par une minoration de cent cinquante-deux millimes de la valeur liquidative publiée au 31 décembre 2014, qui s'élève à 104,688 dinars et par une minoration de l'actif net de 748 dinars.

Conformément à la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 08 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

Bilan Arrêté au 31.12.2014
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PORTEFEUILLE-TITRES	AC.1	409 527	540 929
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		409 527	540 929
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs		0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC.2	99 170	193 180
Placements monétaires		20 847	20 559
Disponibilités		78 324	172 621
Créances d'exploitation	AC.3	13 407	22 492
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		522 104	756 601
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA.1	5 202	3 816
Autres créditeurs divers	PA.2	3 304	54 325
TOTAL PASSIF		8 507	58 141
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP.1	525 542	713 720
Sommes distribuables	CP.2	-11 944	-15 260
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-10 952	-14 335
Sommes distribuables de l'exercice		-992	-925
ACTIF NET		513 598	698 460
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		522 104	756 601

Etat de Résultat de l'exercice 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus de portefeuille-titres	PR.1	18 146	19 554
Dividendes		18 146	19 554
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR.2	419	412
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 565	19 966
Charges de gestion des placements	CH.1	16 492	16 928
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 073	3 039
Autres produits		0	0
Autres charges	CH.2	3 107	3 586
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 034	-548
Régularisations du résultat d'exploitation		42	-377
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-992	-925
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-42	377
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		37 082	-30 232
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-23 834	-42 394
Frais de négociation de titres		-447	-1 035
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 767	-74 209

Etat de variation de l'actif net de l'exercice 2014
(Montants exprimés en dinars)

Libellé	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>	<u>11 767</u>	<u>-74 209</u>
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Résultat d'exploitation	-1 034	-548
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 082	-30 232
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-23 834	-42 394
Frais de négociation de titres	-447	-1 035
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
Souscriptions	4 411	32 010
Capital	4 384	31 714
Régularisation des sommes non distribuables	130	890
Régularisation des sommes distribuables	-103	-594
Rachats	-201 041	-112 876
Capital	-206 037	-121 152
Régularisation des sommes non distribuables	-378	5 250
Régularisation des sommes distribuables	4 452	1 862
Droits de sortie	922	1 165
VARIATION DE L'ACTIF NET	-184 862	-155 075
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	698 460	853 535
En fin de l'exercice	513 598	698 460
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	6 838	7 622
En fin de l'exercice	4 906	6 838
VALEUR LIQUIDATIVE	104,688	102,144
TAUX DE RENDEMENT	2,49%	-8,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2014
(Exprimées en dinars)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

II.2. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC.1 Portefeuille titres

Au 31 décembre 2014, le portefeuille titres se compose d'actions et droits rattachées. Le solde de ce poste s'élève à **409 527** dinars détaillée comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2014	% Actif
ADWYA	6 300	36 673	51 490	9,86%
AIR LIQUIDE	161	48 453	37 835	7,25%
BEST LEASE	996	2 092	2 048	0,39%
CITY CARS	1 001	10 957	11 505	2,20%
ENNAKL	483	4 720	4 901	0,94%
GIF	1 346	7 216	4 568	0,87%
ICF	261	8 615	9 915	1,90%
ICF NS 2012	881	29 908	32 518	6,23%
SERVICOM	644	7 164	9 324	1,79%
HEXABYTE	517	4 820	4 787	0,92%
ESSOKNA NG 2014	1 288	8 437	7 600	1,46%
SOTUVER	7 320	46 049	38 503	7,37%
TELNET	5 330	41 411	27 109	5,19%
TPR	10 000	50 329	43 180	8,27%
EURO-CYCLES (AA)	3 272	29 824	53 576	10,26%
NEW BODY LINE (AA)	702	5 023	4 872	0,93%
SOTEMAIL(AA)	9 319	23 298	26 560	5,09%
ONE TECH (AA)	1 524	9 935	10 981	2,10%
DELICE HOLDING	203	3 136	3 075	0,59%
CEREALIS	1 830	12 353	12 474	2,39%
SOTIPAPER	685	4 432	3 381	0,65%
CELLCOM	1 145	8 143	9 325	1,79%
Total	55 208	402 988	409 527	78,44%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes de départ au 31/12/2013	571 471	0	-30 542	540 929	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	344 301	-	-	344 301	-
Cessions de l'exercice					
Actions	-512 784	-	-	-512 784	-23 834
Variation des plus ou moins-value sur portefeuilles titres		-	37 082	37 082	-
Variation des intérêts courus sur obligations		-	-	-	-
Solde au 31/12/2014	402 988	0	6 539	409 527	-23 834

AC.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 99 170 dinars au 31 décembre 2014 et se présentent comme suit :

Placements monétaires et disponibilités	Au 31.12.2014	% de l'Actif	Au 31.12.2013	% de l'Actif
Placements monétaires - Dépôts à vue auprès de la Zitouna Bank	20 847	3,99%	20 559	2,72%
Disponibilités - Compte courant auprès de l'Amen Bank	78 324	15,00%	172 621	22,82%
TOTAL	99 170	18,99%	193 180	25,53%

AC.3 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élève au 31 décembre 2014 à 13 407 dinars et se composent exclusivement des montants à recevoir au titre des opérations de vente des titres ADWYA et EURO-CYCLES réalisées en date du 26 décembre 2014. Les créances d'exploitation représentent 2,57% de l'actif total du FCP.

PA.1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 5 202 dinars et s'analyse comme suit :

Opérateurs créditeurs	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Frais de gestion à payer	2 237	3 072
Frais du dépositaire à payer	2 965	744
Total	5 202	3 816

PA.2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 3 304 dinars et se détaille comme suit :

Autres créditeurs Divers	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Achat – Titres à payer	0	33 013
Opérations de Souscription/Rachat non dénouées	676	18 763
Retenue à la source à opérer sur dépôts à vue	21	20
Retenue à la source opérée sur commissions	335	221
Redevances CMF à payer	46	61
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	2 227	2 247
Total	3 304	54 325

CP.1 Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2014

Montant	713 720
Nombre de parts émises	6 838
Nombre de copropriétaires	26

Souscriptions réalisées

Montant	4 384
Nombre de parts émises	42
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	206 037
Nombre de parts rachetées	1 974
Nombre de copropriétaires sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 082
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(23 834)
Frais de négociation de titres	(447)
Droits de sorties	922
Régularisation des sommes non distribuables	(247)

Capital au 31-12-2014

Montant	525 542
Nombre de parts	4 906
Nombre de copropriétaires	20

CP.2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à -11 944 dinars et se détaillent comme suit :

Sommes distribuables	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Somme distribuable des exercices antérieurs	-10 952	-14 335
Somme distribuable de l'exercice	-992	-925
Total	-11 944	-15 260

PR.1 Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2014, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 18 146 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Dividendes	18 146	19 554
Total	18 146	19 554

PR.2 Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 419 dinars en 2014 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Revenus du placement monétaire Zitouna Bank	419	412
TOTAL	419	412

CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du "FCP SAFA" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, s'il y'a lieu, une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait, un rendement supérieur à 6% l'an. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de 6%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année.

Au titre de l'exercice 2014, les charges de gestion des placements se sont élevées à 16 492 dinars et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Commission de gestion	9 844	13 538
Rémunération du dépositaire	6 648 ^(*)	3 389
TOTAL	16 492	16 928

(*) Frais majoré d'un montant de 748 DT non constaté en 2013 et régularisé en 2014.

CH.2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 107 dinars et se détaillent comme suit :

Autres Charges	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Rémunération du commissaire aux comptes	2 251	2 373
Redevance du CMF	603	821
Commission bancaire	110	150
RS / DAV	83	82
Etat impôts / Taxes	60	60
Frais de publication	0	100
TOTAL	3 107	3 586

IV. Autres informations

Données par part et ratios pertinents	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements	3,784	2,920	1,877
Charges de gestion des placements	-3,361	-2,476	-2,010
Revenu net des placements	0,423	0,444	-0,133
Autres charges	-0,633	-0,524	-0,459
Résultat d'exploitation (1)	-0,211	-0,080	-0,593
Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	-0,055	-0,544
Sommes distribuables de L'exercice	-0,202	-0,135	-1,136
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,009	0,055	0,544
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	7,558	-4,421	-0,987
Plus (ou moins) Values réalisées sur cession de titres	-4,858	-6,200	5,392
Frais de négociation de titres	-0,091	-0,151	-0,182
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,609	-10,772	4,223
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,398	-10,853	3,631
Droits de sortie	0,188	0,170	0,467
Résultat non distribuable de l'exercice	2,797	-10,602	4,690
Régularisation du résultat non distribuable	-0,050	0,898	4,274
Sommes Non distribuables de l'exercice	2,747	-9,704	8,964
Distribution de dividendes	0	0	0
Valeur Liquidative	104,688	102,144	111,983
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,72%	2,18%	2,34%
Autres charges / Actif net moyen	0,51%	0,46%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	-0,16%	-0,12%	-1,32%